

ANNEXE VII

MOUVEMENT INTRADEPARTEMENTAL

Rentrée scolaire 2020

Demande de :

- Rapprochement de conjoint
- Parent isolé
- Autorité parentale conjointe

Date limite de retour : **10 mai 2020, délai de rigueur, par courriel uniquement au bureau 277 (Service du mouvement) de la DSDEN 94 (mouvement.dsden94@ac-creteil.fr)**

Tout dossier adressé hors délai ou incomplet ne sera pas traité et systématiquement rejeté

NB : L'annexe et les documents demandés ci-dessous doivent être transmis en 1 seul envoi par dossier sous format PDF afin de faciliter le traitement des demandes. Merci de les enregistrer de la façon suivante : DSDEN 94_NOM_PRENOM_Mouvement 2020_rapprochement de conjoint.

Rapprochement de conjoint Parent isolé Autorité parentale conjointe

JUSTIFICATIFS À FOURNIR		
RAPPROCHEMENT DE CONJOINT	PARENT ISOLÉ	AUTORITE PARENTALE CONJOINTE
<p><u>Situation familiale et civile</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Extrait d'acte de mariage <input type="checkbox"/> Copie du livret de concubinage ou extrait d'acte de naissance de l'enfant né et reconnu par les deux parents, ou attestation de reconnaissance anticipée des deux parents établie avant le 1er janvier 2020 <input type="checkbox"/> Copie du PACS. <p><u>Situation professionnelle du conjoint :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Attestation (datant de moins de trois mois) de la résidence professionnelle et de l'activité professionnelle principale du conjoint dans le Val-de-Marne. 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Photocopie du livret de famille ou de l'extrait d'acte de naissance du ou des enfants ; <input type="checkbox"/> Toute pièce officielle attestant de l'autorité parentale unique (enseignant vivant seul et supportant seul la charge du ou de plusieurs enfants ; <input type="checkbox"/> Toute pièce attestant que la demande de mutation améliorera les conditions de vie de l'enfant (proximité de la famille, facilité de garde quelle qu'en soit la nature, etc.). 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Extrait du livret de famille ou extrait d'acte de naissance de l'enfant de moins de 18 ans à charge ; <input type="checkbox"/> Décision de justice concernant la résidence de l'enfant <input type="checkbox"/> Décision de justice précisant les modalités d'exercice du droit de visite ou d'organisation de l'hébergement ou de la garde de l'enfant ; <input type="checkbox"/> Attestation de moins de trois mois liée à l'activité professionnelle de l'autre parent ; <input type="checkbox"/> Certificat de scolarité de l'enfant